



**Association Loi 1901, agréée association locale d'usagers  
BP 412  
85330 NOIRMOUTIER EN L'île**

Site : [www.12sur12.org](http://www.12sur12.org)  
courriel : [12sur12@12sur12.org](mailto:12sur12@12sur12.org)

## ***Procès verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 6 juillet 2023***

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 6 juillet, à 18 h 00, les membres de l'Association « Vivre l'île 12 sur 12 » se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à l'espace Hubert Poignant, 2, rue de la Prée aux Ducs à Noirmoutier en l'île sur convocation du Président, Alain Andromaque.

Le président de séance rappelle que les convocations ont été faites par lettre simple et par mail, le 7 juin 2023 et, également annoncées par voie de presse, dans Ouest France, Le Courrier vendéen et le journal local «Ile Annonces», que les documents prescrits ont été tenus à disposition et sont mis également sur le bureau de l'assemblée.

Il précise que les votes seront faits à main levée et que le vote (prévu par les statuts en son article 14) sera acquis à la majorité des présents et représentés tels que désignés à l'article 8.

Il a été dressé une feuille de présence émargée par tous les membres de l'assemblée générale présents ou représentés. 75 membres sont présents ou régulièrement représentés, sur les 164 adhérents à jour de leur cotisation 2022. Le quorum 41 (soit ¼ des membres à jour de leur cotisation 2022) est donc largement atteint, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assistance avec les non adhérents était d'un peu plus de 40 personnes.

Remerciements aux adhérents d'être venus ce soir pour faire un point sur la vie de leur Association et du travail accompli montrant tout leur intérêt dans la préservation environnementale de l'île. Le Président remercie aussi les personnes non adhérentes présentes venues pour s'informer et auxquelles le conseil pourra leur apporter des renseignements.

Avant d'aborder l'ordre du jour officiel de cette assemblée, le Président rappelle que l'association se consacre toujours à préserver l'environnement dans lequel vivent tous les habitants de l'île de Noirmoutier. A ce titre, elle s'intéresse au devenir de cette île, dans cette période où le Plan Local d'Urbanisme de chaque commune va devenir intercommunal à la demande de l'Etat. A cette occasion, l'association s'efforcera de faire corriger ce qui fonctionne mal dans les PLU.

Dans le même temps, c'est le PPRL de 2015 qui va être révisé, pour tenir compte des améliorations de la protection contre la mer, en particulier de la construction de 3 portes anti-tempêtes à l'entrée des étiers, mais aussi, à l'inverse, de l'augmentation du risque de submersion en raison de la montée des eaux. L'Association fait partie du Comité Pilotage et Comité technique de cette révision du PPRL.

La démarche de l'Association, en lien avec FNE Vendée, se poursuit pour améliorer l'utilisation des produits phyto sanitaires sur l'île. Dans le diaporama qui va être présenté, nos actions diverses seront présentées : épaves, respect de la loi sur leau, dépôts sauvages, pollution lumineuse, recours contre le PLU de l'Epine...la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

### **Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle :**

- Présentation et validation du rapport d'activités du conseil d'administration,
- Présentation et validation du rapport financier,
- Quitus de la gestion du Conseil d'Administration,
- Election du Conseil d'Administration, il se renouvelle par tiers chaque année; chaque administrateur sortant peut se représenter et de nouveaux candidats peuvent se présenter

### **1<sup>ère</sup> résolution : Présentation et validation du Rapport d'activités – année 2022**

Le rapport d'activités du Conseil d'Administration est présenté oralement à l'aide d'un diaporama complet : il y fait état des activités des membres du Conseil (formation, réunions de conseil, représentation au sein de FNE 85) des démarches, pour l'avancement de « grands dossiers » en cours (recours contre le PLU de l'Épine, révision du PPRL, élaboration du PLU-intercommunal, le schéma des pistes cyclables, le sentier littoral et l'utilisation des pesticides...), et enfin des participations à différentes réunions et commissions de suivi sur des sujets de portée régionale qui touchent l'île de Noirmoutier.

Le rapport d'activités est mis au vote (à main levée) : **CONTRE, ABSTENTION, POUR ?**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **2<sup>e</sup> Résolution : Présentation et validation du Rapport financier 2022**

Lecture du rapport financier est faite par Michel DECOBERT, trésorier, accompagnée d'un diaporama qui fait état de l'évolution du nombre d'adhérents, des dépenses, du compte d'exploitation et du bilan Cette année, malgré l'ensemble des dépenses à la baisse, il présente une perte d'exercice de 813,45 € due aux honoraires d'Avocat sur deux procédures : celle du Père Crépier au Vieil au Conseil d'Etat et celle lancée fin 2022 contre le PLU de l'Épine.

Cette résolution est mise au vote (à main levée) : **CONTRE, ABSTENTION, POUR ?**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **3<sup>e</sup> Résolution : Quitus de la gestion aux administrateurs**

Il est proposé de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion.  
Cette résolution est mise au vote. (à main levée) **CONTRE, ABSTENTION, POUR ?**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

;

### **4<sup>e</sup> Résolution – Renouvellement du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration, composé de 7 membres, doit en application des statuts se renouveler par tiers tous les ans. Cette année, 2 membres sont sortants : Pierre CITEAU et Jean Marie PALVADEAU qui ont chacun renouvelé leur candidature.

Pas de nouvelles candidatures au poste d'administrateur.

**Résolution** : l'Assemblée générale ratifie le renouvellement des administrateurs sortants: Pierre CITEAU et Jean-Marie PALVADEAU ; constat qu'aucune nouvelle candidature n'est parvenue.

**Cette résolution est mise au vote (à main levée) pour chacun, aucune abstention, ni contre.**

- Pierre CITEAU est renouvelé à l'unanimité :
- Jean Marie PALVADEAU est renouvelé à l'unanimité

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

;

L'ordre du jour a été épuisé vers 22 h 30.

==--==--==

Après cet ordre du jour statutaire, il a été confirmé l'adoption de la signature dite « baseline » en dessous du logo 12/12

D'excellents échanges positifs ont eu lieu dans la salle entre administrateurs, adhérents et personnes venues s'informer sur les points « Grands dossiers » présentés dans le diaporama.

Le Président a proposé de faire un compte rendu complet de cette Assemblée Générale, au bulletin journal à l'automne.

Un « pot de l'amitié » a clôturé cette réunion.